

# VERS DE NOUVEAUX MODELES FAMILIAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST ?

Thérèse LOCOH (Ined Paris)

Myriam MOUVAGHA-SOW (Université Paris X-Nanterre)

Communication présentée au XXVème congrès international de la population  
(Tours 2005)

Séance S1101 "La famille en Afrique"

Lorsqu'on parle des sociétés africaines et de leurs valeurs<sup>1</sup>, on fait toujours référence à la prééminence des idéaux portés par les familles : solidarité entre les membres d'un groupe familial élargi, importance du pouvoir des anciens et du respect qui leur est dû, valorisation des descendance nombreuses. Ces valeurs ont en effet structuré et structurent encore les sociétés africaines, d'autant plus fortement que les jeunes États indépendants ont beaucoup de mal à faire émerger de nouvelles valeurs constitutives d'un pays, d'une nation.

Dans des situations qui restent jusqu'à maintenant très précaires, la cohésion de grands groupes familiaux autour de valeurs partagées a jusqu'ici, constitué une stratégie de survie dans des sociétés où l'équilibre entre population et ressources était difficile à atteindre et souvent remis en cause. Lorsque l'essentiel de la production est assuré à bras d'homme, avec des technologies peu performantes et sous des conditions climatiques incertaines il faut pouvoir mobiliser les énergies de tous. L'organisation familiale pyramidale où le pouvoir était détenu par les anciens a été un des moyens d'obtenir cette mobilisation. Mais la situation change rapidement. Les effets bénéfiques des changements sociaux qui ont, malgré tout, été acquis depuis l'Indépendance, mais aussi la crise économique récurrente qui affecte ces pays, sont indubitablement en train de changer en profondeur les modes de vie familiaux et, au premier chef, la constitution des unions, les comportements de fécondité, les modes de vie quotidiens en famille. Les évolutions dans ces trois domaines sont le témoignage de ce qui se passe de façon implicite ou explicite dans la *fabrique sociale* des idéaux et normes qui régissent les aspirations, les rôles familiaux et les comportements au sein des familles. La gestion patriarcale de la vie familiale et, plus largement, des sociétés, est toujours officiellement à l'honneur, les référents culturels traditionnels perdurent mais ils sont affrontés à de nouveaux modèles.

Les changements familiaux qui se sont produits en Afrique sub-saharienne ces dernières années sont spectaculaires. L'âge au premier mariage a reculé, les mariages arrangés ont diminué, la sexualité pré-maritale a augmenté ainsi que les naissances pré conjugales. La fécondité commence à fléchir dans plusieurs pays, surtout dans les villes, notamment en raison d'une augmentation de la pratique contraceptive, mais également d'un développement des avortements provoqués. Ces bouleversements traduisent dans les faits un profond ébranlement des idéaux familiaux qui étaient jusqu'ici privilégiés dans ces sociétés (Goody, 1976 ; Caldwell, 1976 ; Lesthaeghe, 1989a ; Diop, 1985 ; Hertrich, 1996).

De nombreux facteurs concourent à cette évolution : les progrès d'une économie marchande, les migrations (notamment vers les villes, ce qui crée des contacts entre des cultures différentes, des ethnies diverses), l'arrivée des médias dans le quotidien des populations même

---

<sup>1</sup> Une version préliminaire de cette étude a été présentée en anglais en juin 2004 lors d'un séminaire organisé par l'Université Ann Arbor, département de sociologie sur le thème "Ideational Perspectives on International Family Change", 3-5 juin 2004.

les plus reculées (via la radio), l'irruption de modèles venus de sociétés très différentes (par la scolarisation, les religions venues d'ailleurs, etc.). Les États facilitent eux aussi de nouveaux modes d'organisation des communautés notamment par l'introduction du Droit moderne et, dans certains cas, trop rares, par les premiers essais de démocratie. Ces changements remettent indirectement en question certaines valeurs essentielles de l'organisation des familles : le primat de la séniorité et du lien avec la famille d'origine sur les liens entre non apparentés et, dans une moindre mesure l'"arraisonnement des femmes" (Matthieu, 1985) et de leur fécondité.

Peu à peu le secteur moderne des économies et le Droit positif mettent en avant le principe de l'appropriation privative des biens et leur transmission en ligne directe d'un père ou d'une mère à ses enfants et non plus la transmission selon des règles lignagères. De leur côté les nouveaux modèles véhiculés par les religions chrétiennes, par les téléfilms et les romans valorisent des histoires matrimoniales conclues par des individus et non plus en fonction de stratégies familiales. Enfin l'éloignement des migrants, les difficultés économiques accrues, l'accent mis sur les stratégies de promotion au sein d'une famille "réduite", surtout en ville, remettent en cause les traditionnels devoirs à l'égard des anciens.

### **Sources de données**

Nous limitons cette analyse des changements familiaux en Afrique aux sociétés d'Afrique de l'Ouest et centrale. Elles présentent un certain nombre de caractéristiques communes en matière de nuptialité, de fécondité et d'organisation domestique qui nous serviront de fil conducteur. Les données statistiques des enquêtes DHS<sup>2</sup> qui mettent à notre disposition des observations répétées sont particulièrement appropriées pour décrire, à grands traits, les évolutions qui se produisent depuis le milieu des années 1980. Les observations de tendances seront limitées aux pays disposant de deux enquêtes au moins. Mais il nous faudra aussi nous appuyer sur un ensemble d'enquêtes sociologiques et d'observations de terrain pour identifier des tendances nouvelles auxquelles les statistiques ne donnent pas encore droit de cité.

## **I. Des dynamiques familiales en pleine recomposition**

Les nouveaux idéaux familiaux qui sont en gestation dans les sociétés africaines vont remettre en question ces normes et pratiques dans trois domaines essentiels où s'élaborent encore largement les logiques familiales, héritières des sociétés traditionnelles (Locoh, 1995).

### *(a) Le mariage et le contrôle des unions*

L'âge et les conditions d'accès à un partenaire, (compensation matrimoniale, prestations en temps de travaux, etc.), le choix d'un partenaire recevable, les ruptures éventuelles, le remariage et ses normes, l'exercice de la polygynie vont progressivement être affectés.

### *(b) La définition des responsabilités dans la gestion de la reproduction.*

Les solidarités intra-lignagères vis-à-vis des enfants (la pratique du confiage des enfants, par exemple), les responsabilités respectives des pères et des mères dans la prise en charge de leurs descendants et enfin les solidarités intergénérationnelles qui définissent les coûts et

---

<sup>2</sup> Les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale qui disposent de plus d'une enquête démographique et de santé sont les suivants : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Nigeria et le Togo.

avantages de la descendance ont jusqu'ici favorisé le maintien d'une forte fécondité. Cet ensemble de normes est en pleine mutation.

*(c) Les règles de résidence.*

Elles conditionnent au quotidien les contrôles des anciens sur les plus jeunes, les solidarités consenties ou obligées, l'autonomie des jeunes, notamment des jeunes couples vis-à-vis des anciens. Elles définissent aussi la cohabitation entre époux. Les unités domestiques de grande taille (dont l'exemple emblématique est la grande "concession" rurale où vivent plusieurs dizaines de personnes en général apparentées) cèdent le pas, surtout dans les grandes villes au profit d'unités familiales plus réduites.

## ***1.1. La nuptialité, premier reflet des changements***

### ***Un recul général de l'entrée en union dans les villes, encore timide ailleurs***

Dans les sociétés d'Afrique occidentale et centrale, les femmes se marient jeunes à des hommes relativement plus âgés et parfois déjà mariés, du fait de l'existence d'unions polygames. Le mariage, alliance entre deux familles avant d'être la rencontre libre de deux individus, est au principe de la constitution de nouvelles cellules familiales. C'est un processus qui s'inscrit dans la durée, avec des étapes successives où s'instaurent des échanges entre les deux groupes familiaux entre lesquels va se sceller une alliance. Celle-ci est souvent marquée par la réciprocité<sup>3</sup> et l'apport d'une dot par la famille du mari. Les unions sont en général suivies rapidement d'une naissance qui est le sceau véritable de l'union. Ce "modèle" n'est pas encore démenti par les moyennes statistiques, toutefois il commence à connaître des aménagements qui laissent augurer de changements profonds en cours (tableau 1). D'après les enquêtes les plus récentes, la proportion de jeunes femmes déjà en union à 18 ans a reculé dans tous les pays pour lesquels nous avons la possibilité de comparer deux dates successives.

Du côté des hommes, les évolutions sont plus nuancées (Hertrich, 2001). La proportion d'hommes déjà en union à 25 ans diminue dans certains pays (le Niger, le Sénégal et surtout le Cameroun), mais reste quasiment stable dans d'autres (la Côte d'Ivoire et le Mali) et augmente au Ghana (tableau 1).

Du fait de la diffusion de la scolarisation, les jeunes entament leur carrière familiale par de nouvelles étapes. L'entrée en union ou la première naissance interviennent plus tard pour les jeunes filles. En ce qui concerne les jeunes gens, l'évolution n'est pas homogène. Dans certaines villes on observe un rajeunissement de l'âge à la première union, mais ce n'est pas le cas dans tous les milieux et tous les pays car la crise aidant, plus nombreux sont ceux qui n'arrivent pas à s'intégrer sur le marché du travail et ont du mal à constituer une famille (Antoine *et al.*, 2001). Même en ville la tradition de la compensation matrimoniale est encore largement en honneur et constitue un frein à la constitution d'une union formelle.

---

<sup>3</sup> C'est l'échange des femmes entre lignées, inscrit dans le temps long, qui règle, à un moment donné, l'union de deux individus plus que leur choix personnel. (Levi-Strauss, 1958)

**Tableau 1. Proportions de femmes en union avant 18 ans  
(parmi les femmes de 20-24 ans) ; proportions d'hommes en union avant 25 ans  
(parmi les hommes de 30-34 ans)**

Pays	Années d'enquête	% en union avant 18 ans, pour 100 les femmes de 20-24 ans		% mariés avant 25 ans, pour 100 hommes de 30-34 ans	
		avant 1996	après 1996	avant 1996	après 1996
Bénin	1996 et 2001	39	37	60	55
Burkina Faso	1992/93 et 2003	62	57	-	41
Cameroun	1991 et 1998	58	43	66	49
Côte d'Ivoire	1994 et 1998/99	44	33	41	40
Ghana	1988 et 2003	41	28	44	50
Mali	1995 et 2001	70	65	46	47
Niger	1992 et 1998	84	77	78	65
Nigeria	1990 et 1999	52	40	-	-
Sénégal	1992/93 et 1997	48	36	28	24
Togo	1988 et 1998	44	31	-	-

*Source : EDS-DHS, 1988-2003*

En ville, les jeunes filles sont maintenant plus nombreuses qu'auparavant à connaître une période d'adolescence et de célibat avant mariage. Sur une période courte de 7 à 8 ans, au cours des années 1990, l'âge médian à la première union des femmes de 25-29 ans a nettement évolué à la hausse au Sénégal, au Mali, Burkina Faso, au Cameroun et en Côte d'Ivoire. L'évolution est moins sensible au Niger et au Nigeria. (figure 1 et tableau 2).

**Tableau 2. Femmes en union de 25-29 ans, Âge médian à la première union  
(milieux urbain et rural)**

Pays	Années d'enquête	Milieu urbain		Milieu rural	
		avant 1994	après 1994	avant 1994	après 1994
Bénin	2001	-	21	-	18
Burkina Faso	1992/93 et 2003	18	20	17	18
Cameroun	1991 et 1998	18	20	16	17
Côte d'Ivoire	1994 et 1998/99	19	22	18	19
Ghana	1988 et 2003	20	22	18	19
Mali	1987 et 2001	16	19	16	16
Niger	1992 et 1998	16	17	15	15
Nigeria	1990 et 1999	20	21	16	18
Sénégal	1992/93 et 1997	20	23	16	17
Togo	1988 et 1998	20	20	18	18

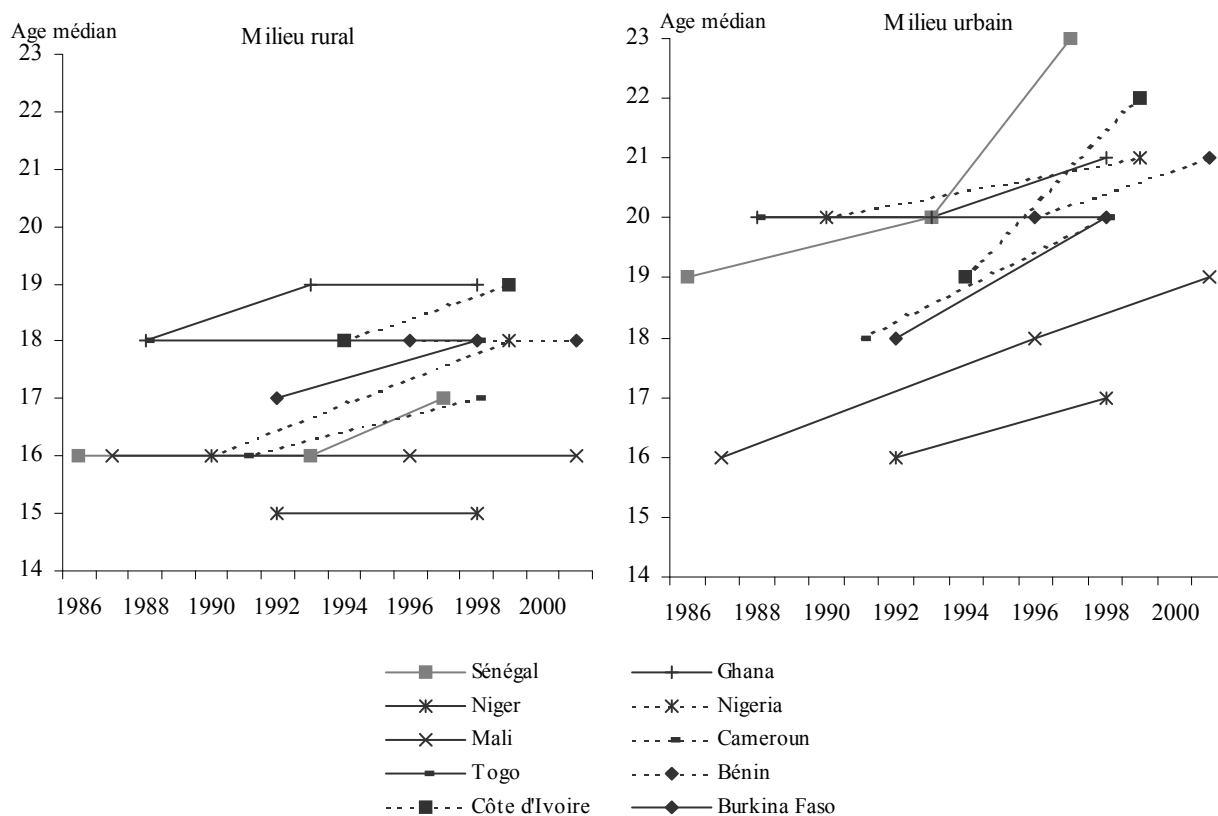
*Source : EDS-DHS, 1987-2001*

En milieu rural, si les évolutions sont plus timides elles n'en marquent pas moins les débuts d'un recul de l'entrée en union, à l'exception du Mali, du Niger et du Togo. La figure 1, illustre l'évolution récente en milieu rural et urbain dans la sous-région<sup>4</sup>. Dans tous les cas, les jeunes femmes entrent plus tôt en union dans les villages que dans les villes. Le retard de l'âge à la

<sup>4</sup> Pour une analyse complète des tendances de la nuptialité en Afrique, voir Hertrich (2001)

première union des femmes et, dans certains milieux, des hommes (Thiriati, 1998 ; Hertrich et Locoh, 1999) n'est que l'un des signes des changements en cours.

Jusqu'à présent le célibat définitif est resté très rare en Afrique sub-saharienne, mais il commence à voir le jour dans certaines villes (Antoine et Nanitelamio, 1990). Ce qui est déjà assez répandu, ce sont les unions informelles, qui donnent lieu à des séparations fréquentes et à la constitution de ménages féminocentrés. En effet, avec la crise des économies africaines, les unions consensuelles, de statut précaire, sont plus nombreuses qu'auparavant, soit parce qu'elles engagent moins les partenaires décidés chacun à garder leur autonomie, soit parce que les processus matrimoniaux classiques et spécialement la compensation matrimoniale, sont trop coûteux. Dans les villes d'Afrique centrale ou de l'Ouest, où la tolérance pour les relations pré-maritales est assez répandue, il n'est pas rare que l'union soit précédée d'une naissance, chacun des futurs époux résidant encore dans sa propre famille (Mouvagha-Sow, 2001b, 2002a). Ces "unions" peu ou pas reconnues par les familles sont plus librement consenties, plus fragiles aussi. En milieu rural comme en milieu urbain de nombreux observateurs parlent d'une précarité croissante des unions (Thiriati, 1998 ; Mouvagha-Sow, 2002a).



**Figure 1. Évolution des âges médians des femmes à la première union (1986-2003), milieu urbain et milieu rural**

Les campagnes, mais plus encore les villes, sont le théâtre d'une mobilité croissante des unions. Les ruptures par séparation ou divorce sont en augmentation, à la fois en raison de la crise économique et de l'augmentation de l'autonomie des femmes, car ce sont elles en général qui prennent l'initiative des ruptures (Locoh et Thiriati, 1996 ; Hertrich et Locoh, 1999 ; Mouvagha-Sow, 2002a). Les séparations induites par les migrations et la plus grande fragilité des unions "informelles" sont aussi des causes d'accroissement des ruptures.

### *Vers un premier fléchissement de la polygamie*

Le recul de l'entrée en union des femmes s'accompagne dans une moindre mesure d'un recul de l'entrée en union des hommes. Il y a donc une diminution des écarts d'âge à l'entrée en union (tableau 3), qui sont, on le sait, un des mécanismes essentiels de l'exercice de la polygamie. En modifiant les effectifs de mariages, la diminution de l'écart d'âge au mariage rendra plus difficile, à terme, la pratique de la polygamie. On enregistre effectivement les premiers signes, encore très modestes, d'un tel recul. Sans surprise, les citadines sont plus souvent en situation de monogamie que les femmes du milieu rural. La crise économique n'y est pas pour rien (Locoh, 2002 ; Hertrich, 2003). Il devient difficile d'entretenir deux (ou plusieurs) familles en ville, alors que, très logiquement, augmentent les aspirations des épouses à l'éducation des enfants et à leur prise en charge en matière de santé. Un nouveau mode d'habitat s'est également développé dans les villes africaines c'est celui de la polygamie sans corésidence, chaque épouse ayant un logement séparé<sup>5</sup> (Wa Karanja, 1994).

**Tableau 3. Écart d'âge entre hommes et femmes lors de la première union (1975-82 et 1994-99)**

Pays	Écart d'âge moyen entre hommes et femmes à la 1 <sup>ère</sup> union		
	Années d'observation	1975-82	1994-99
Burkina-Faso	1975** et 1999*	10,3	7,2
Cameroun	1978* et 1998*	8,8	6,8
Côte d'Ivoire	1979*** et 1994*	9,3	7,4
Gabon	1993**	5,7	-
Ghana	1979* et 1998*	6,9	5,7
Mali	1976** et 1996*	9,7	7,7
Niger	1999*	-	5,5
Nigeria	1981-82* et 1999*	?	7,6
Sénégal	1976** et 1997*	10,3	9,5
Togo	1981** et 1998*	7,1	5,3

*Source : Hertrich, 2001 : \* Enquêtes mondiales de fécondité (avant 1985) ensuite Enquêtes démographiques et de santé, \*\*Recensements \*\*\* Enquête nationale à passages répétés*

Les enquêtes EDS-DHS donnent, pour 9 pays ouest-africains, l'évolution des proportions d'épouses en situation de polygamie vers 1990 et vers 1998 ou au-delà (tableau 4). La baisse est plus manifeste dans quatre pays (Ghana, Cameroun, Nigeria, Togo). Cependant, c'est encore une femme sur trois au Nigeria et 2 femmes sur 5 au Togo dont l'époux est polygame. Seul le Niger dont la fécondité n'a pas commencé à baisser a connu une légère augmentation des proportions de femmes en état de polygamie.

En fait, en Afrique de l'Ouest, la polygamie a commencé à céder du terrain au cours de la décennie 1980-90 dans les pays du Golfe de Guinée, mais elle reste stable dans ceux du Sahel (Hertrich, 2003). Ces tendances se retrouvent aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Les pays du Golfe de Guinée avaient atteint un niveau de développement socio-économique

<sup>5</sup> On en voit l'expression dans la proportion assez élevée de femmes chefs de ménage (voir tableau 8)

(notamment en matière de scolarisation des filles) plus important que ceux du Sahel, avant d'être touchés plus fortement par la crise économique. Cela y a donc entraîné un début de remise en question de l'institution de la polygamie. C'est une perspective nouvelle dans le champ des relations matrimoniales, même si cette baisse récente reste à confirmer.

**Tableau 4. Femmes en union polygame pour cent femmes en union, Afrique de l'Ouest et centrale. Deux dernières observations**

Pays	Dates	% femmes en union polygame	
		Vers 1990	Vers 1998
Bénin	1996 et 2001	50	45
Burkina-Faso	1993 et 2003	51	48
Cameroun	1991 et 1998	38	33
Côte d'Ivoire	1994 et 1999	38	35
Ghana	1988 et 2003	28	23
Mali	1987 et 1998	45	44
Niger	1992 Et 1998	36	38
Nigeria	1990 et 1999	41	36
Sénégal	1992 et 1997	48	46
Togo	1988 et 1998	52	43

*Sources : Enquêtes démographiques et de santé (EDS-DHS)*

### ***I. 2. La fécondité baisse, mais avec des différentiels très importants***

Durant la période 1960-1985, la stabilité des niveaux de fécondité, voire leur augmentation a entretenu un débat constant entre spécialistes. La fécondité africaine était-elle une "exception" et allait-elle se maintenir à l'inverse des autres pays en développement où à partir de 1975 on commençait à observer des baisses parfois rapides ? C'est seulement vers le milieu des années 1980 que les premiers résultats d'enquête ont apporté la preuve qu'une baisse de la fécondité était en cours dans quelques pays, mais pas en Afrique de l'Ouest et centrale, où seules les villes donnaient des signes de fléchissement.

Le programme d'enquêtes démographiques et de santé (EDS-DHS), en renouvelant à plusieurs reprises des enquêtes comparables, a permis d'apporter la preuve des premiers signes de baisse. Chaque nouvelle enquête des années 1990 confirme cette tendance (Tableau 5). À la fin des années 1980, la plupart des pays entament leur baisse de fécondité. En Côte d'Ivoire, par exemple, l'Indice synthétique de fécondité (ISF) est tombé de 7,4 enfants par femme en 1980-81 à 5,2 en 1998. Au Sénégal, l'ISF n'est plus que de 6,0 enfants par femme en 1992 et 5,7 en 1997 alors qu'il était de 7,1 en 1978 et 6,6 en 1986. Au Ghana, la stabilité de la période 1978-1988 autour de 6,5 enfants par femme a fait place à une baisse de près de deux enfants par femme entre 1988 et 1998, mais depuis le niveau est resté stable (4,4 enfants par femme), si l'on en croit la toute récente enquête de 2003<sup>6</sup>. Toutefois la fécondité reste relativement stable dans les pays du Sahel, comme le Mali (6,8 en 2001), le Burkina Faso et le Niger. Et curieusement, des résultats de l'enquête de 2003 au Nigeria attestent d'une relative remontée de la fécondité. C'est la seule exception.

<sup>6</sup> Cette même "pause" dans la baisse de la fécondité est observée au Kenya où l'ISF reste stable dans les deux dernières enquêtes (4,7 enfants par femme en 1998 et 4,9 en 2003)..

Cependant, la fécondité est toujours précoce. Une femme sur deux au Niger et au Mali, donne naissance à un enfant avant son 18ème anniversaire. C'est le cas d'une femme sur trois au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, d'une femme sur quatre au Sénégal, et d'une femme sur cinq au Ghana et au Togo. La proportion des femmes qui ont été mères avant 18 ans a été stable ou a légèrement augmenté dans 2 des 10 pays pour lesquels on a au moins deux enquêtes depuis 1987 (Burkina Faso, Mali). Elle a par contre notablement diminué au Niger, au Nigeria, au Sénégal, au Togo et au Cameroun. Le retard le retard de l'entrée en union va souvent de pair avec une augmentation des conceptions ou des naissances pré-nuptiales (voir par exemple au Togo, Thiriat, 1998 ; ou au Sénégal, Delaunay, 1994), car on observe de plus en plus, une phase de sexualité pré conjugale (Mouvagha-Sow, 2002a).

**Tableau 5. Évolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF\*) dans les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale disposant d'au moins deux enquêtes**

Pays	EMF 1977-1983		EDS 1987-90		EDS 1991-1996 <sup>7</sup>		EDS 1995-2003			
	Année	ISF	Année	ISF	Année	ISF	Année	ISF		
								Ens.	Capitales	
Bénin	1981-82	7,1	-	-	1996-	6,3	2001	5,6	Cotonou	3,4
Burkina Faso	-	-	-	-	1993	6,9	2003	5,9	Ouagadougou	3,1
Cameroun	1978	6,3	-	-	1991	5,8	1998	4,8	Douala, Yaoundé	3,1
Côte d'Ivoire	1980-81	7,4	-	-	1994	5,3	1998	5,2	Abidjan	3,4
Ghana	1979-80	6,5	1988	6,4	1993	5,5	2003	4,4	District Accra	2,9
Mali	-	-	1987	6,9	-	-	2001	6,8	Bamako	4,7
Niger					1992	7,4	1998	7,2	Niamey	5,2
Nigeria	1981-82	5,9	1990	6,0	1999	4,7	2003	5,7	Lagos	
Sénégal	1978	7,1	1986	6,6	1992-93	6,0	1997	5,7	Dakar	3,5
Togo	-	-	1988	6,4	-	-	1998	5,4	Lomé	2,9

\* L'ISF est calculé pour la période de 1 à 59 mois avant l'enquête.

Source : Enquêtes mondiales de fécondité (EMF-WFS) et Enquêtes démographiques et de santé (EDS-DHS)

Depuis le début des années 1980, il devient évident que les facteurs de baisse de la fécondité touchent une fraction de plus en plus importante des populations (Locoh et Hertrich, 1994). L'accès des générations de femmes scolarisées après les indépendances à l'âge de la maternité, l'amélioration de la survie des enfants, l'urbanisation rapide, le progrès des programmes de planification familiale<sup>8</sup> et des campagnes en leur faveur, commencent à porter leurs fruits. À cela s'ajoute que la situation de crise profonde que vivent les Africains en conduit un certain nombre à penser que le temps des grandes familles est révolu.

### ***La baisse de la fécondité s'affirme dans les villes mais reste timide en milieu rural***

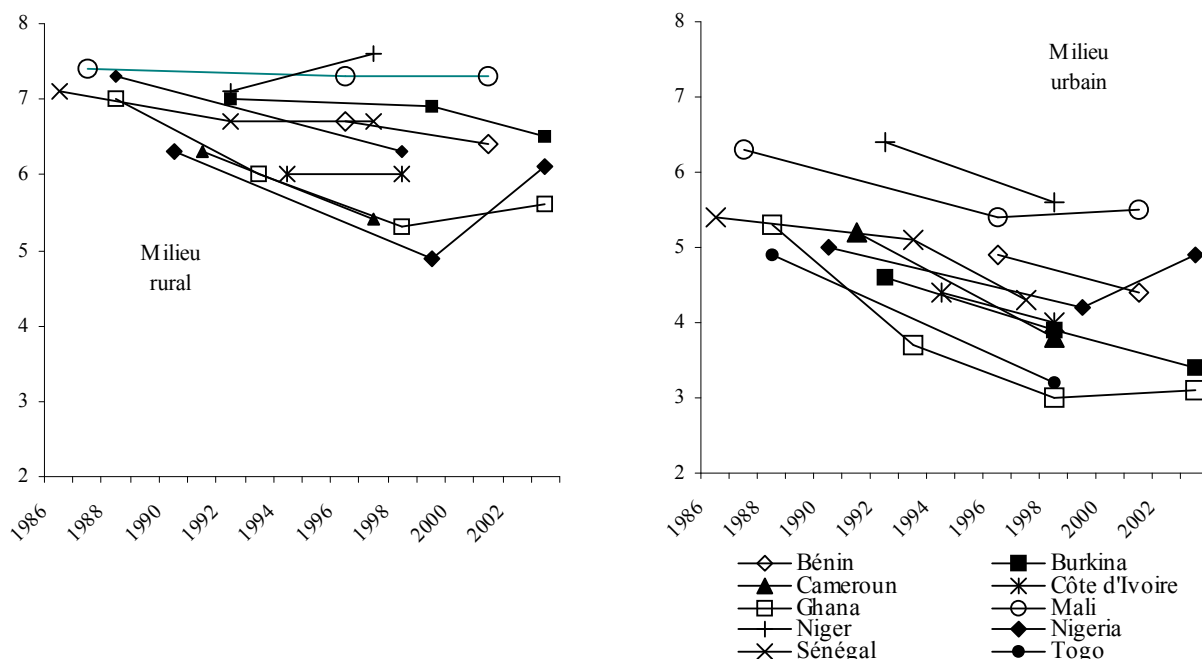
Les différences entre milieu urbain et milieu rural sont actuellement en train de se creuser. Contrairement à ce qui se passe en ville, la fécondité reste encore plutôt stable dans les campagnes (figure 2). Dans les 10 enquêtes menées en Afrique de l'Ouest et centrale (EDS-

<sup>7</sup> Sauf Nigeria, 1999

<sup>8</sup> Mais aussi leurs échecs ou leur absence, qui entraînent un recours de plus en plus fréquent aux avortements clandestins (Guillaume, 2003).



DHS) pour lesquelles on dispose d'au moins deux observations, la fécondité en milieu rural n'est jamais inférieure à 5 enfants par femme. Elle est supérieure à 7 enfants par femme dans 2 pays et comprise entre 6 et 7 dans 6 pays.



**Figure 2. Évolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF) en Afrique de l'Ouest et centrale disposant d'au moins deux enquêtes, milieu rural et milieu urbain**

Source : Enquêtes démographiques et de santé (EDS-DHS), 1986-2001

Certes la crise accélère les changements de comportements dans les milieux déjà enclins à adopter de nouveaux modes de vie familiaux par leur insertion dans la modernité, mais la majorité rurale des populations africaines a à peine entamé dans cette mutation décisive. C'est essentiellement en ville que cette évolution est engagée. La fécondité n'y est supérieure à 5 enfants par femme que dans trois pays sur les dix étudiés. C'est le signe à la fois des progrès de l'instruction (United Nations, 1995), de l'amélioration de la santé des enfants et des nouvelles conceptions de la famille. C'est aussi la traduction des difficultés des familles à entretenir les leurs, ce qui les conduit à réviser les idéaux traditionnels favorables à une forte fécondité. Toutes les grandes villes africaines sont maintenant le théâtre d'une baisse de la fécondité. On y trouve, plus qu'ailleurs, les services de contraception et les autres équipements qui favorisent de nouveaux comportements : écoles, centres de santé, etc. Les adultes y sont en moyenne plus instruits, les femmes plus autonomes, et grâce aux médias, la circulation des informations y est plus aisée.

Dans certaines capitales, Accra et Lomé, la moyenne ne dépasse plus trois enfants par femme ou y est à peine supérieure (Douala, Yaoundé). Abidjan, Cotonou, Dakar sont en passe d'avoir à peu près le même niveau de fécondité (tableau 5). Cette baisse de la fécondité ne manquera pas de bouleverser, à terme, les modes de vie en famille. En l'espace d'une génération les capitales des pays côtiers ont largement entamé leur transition de la fécondité. Les capitales sahéliennes sont seulement au début de ce processus. Les villes africaines continuent d'accueillir des catégories de population très diverses. Il y a donc fort à parier que les niveaux de fécondité au sein d'un même ensemble urbain évolueront différemment selon la structure par milieu social qui y prévaut et le niveau de scolarisation.

### ***De l'espacement à la limitation des naissances ?***

Les femmes ont encore peu de moyens de limiter leur descendance, aussi bien en raison des pressions familiales qu'en raison de la faiblesse de l'offre de services de contraception. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Leur marge de manœuvre était et est encore, pour beaucoup, limitée à la période du *post-partum* où elles peuvent refuser de reprendre trop vite des rapports sexuels (Page and Lesthaeghe, 1981).

Pourtant, alors que les premiers essais de maîtrise de la fécondité se traduisaient essentiellement par un espacement des naissances accru, on commence à enregistrer, dans les enquêtes de fécondité, un désir de limitation de la descendance, aspiration nouvelle et encore minoritaire dans les sociétés africaines. Si on observe les femmes qui ont trois enfants vivants, la proportion de celles qui souhaitent s'en tenir là est passée de 14 % en 1988 à 34 % en 2003 au Ghana et a augmenté de 8 % au Togo en dix ans. Elle est stable ou même diminue dans les pays sahéliens (tableau 6). Elle augmente légèrement ailleurs. Le désir d'avoir une nombreuse descendance n'est plus aussi répandu qu'il y a vingt ou trente ans mais le nombre souhaité d'enfants est le plus souvent égal ou supérieur à quatre. Le modèle du recours à l'espacement des naissances, par les moyens traditionnels, et progressivement par la contraception, voire par l'avortement (Desgrées du Lou *et al.*, 1999 ; Guillaume, 2003), est encore ce qui règle le plus souvent la descendance.

**Tableau 6. Femmes ayant trois enfants vivants, qui ne veulent plus en avoir à nouveau.**

Pays	Dates des enquêtes	Ne veulent plus d'enfants		ISF vers 1998
		Vers 1990	après 1996	
Bénin	1996 et 2001	14	14,6	6,0
Burkina-Faso	1993 et 2003	12,0	14,0	6,8
Cameroun	1991 et 1998	7,5	9,8	5,2
Côte d'Ivoire	1994 et 1998	11,5	13,8	5,2
Ghana	1988 et 2003	13,7	34,1	4,4
Mali	1987 et 1996	14,6	10,6	6,7
Niger	1992 et 1999	5,8	4,8	7,5
Nigeria	1990 et 1999	8,8	11,0	5,2
Sénégal	1992 et 1997	9,0	9,1	5,7
Togo	1988 et 1998	13,6	22,0	5,4

*Sources : Enquêtes démographiques et de santé (EDS- DHS)*

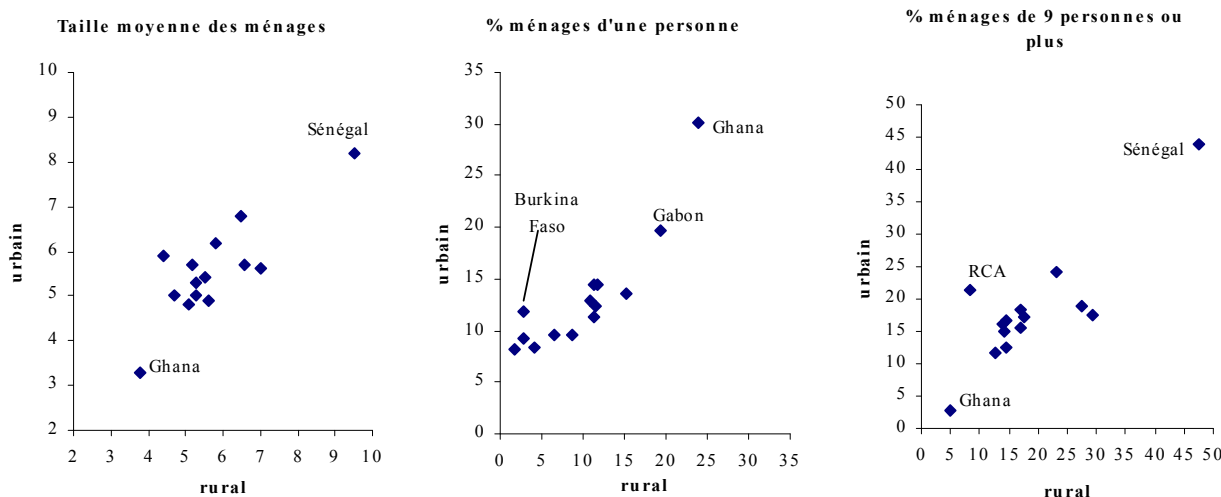
### ***I. 3. Les modes de résidence, expression de la vie familiale au quotidien***

Il y a toujours en Afrique de l'Ouest et Centrale de grandes familles regroupées dans des concessions, des cours où cohabitent plusieurs cellules familiales, sous l'autorité des personnes les plus âgées, mais ce n'est plus le seul modèle. Les villes ont proposé des modèles résidentiels différents, des cellules d'habitation trop exigües pour accueillir de grands ménages, des "chambres-salon" pour les ménages pauvres, pour les migrants non encore dotés d'une famille, pour des gens âgés dont les enfants sont partis. Les enquêtes démographiques et de santé donnent quelques indicateurs sur les modes de vie en ménages qui traduisent les tendances actuelles des arrangements domestiques. Ceux-ci sont le plus souvent basés sur une cellule familiale mais ils regroupent aussi des personnes qui ne sont que de loin ou pas du tout apparentées. Les cohabitants d'une même maisonnée ont en général des rapports de

commensalité et de solidarité qui se rapprochent des logiques familiales (tableau annexe 1 et figure 3).

### *La persistance des ménages "étendus"*

Le tableau annexe 1 et la figure 3 attestent de la taille moyenne assez élevée des ménages de cette région, presque toujours plus réduite en milieu urbain. Aux extrêmes on trouve deux pays, le Sénégal (9,5 en milieu rural et 8,2 en milieu urbain), champion des grands groupes domestiques (environ un sur deux ont plus de 9 personnes) et le Ghana au contraire qui se distingue par la taille moyenne réduite des ménages (respectivement 3,8 et 3,3). La plupart des pays ont des valeurs moyennes situées entre 4,5 et 6 personnes par ménage. Les ménages d'isolés ne sont plus une rareté, sauf en milieu rural sahélien (2,9 % au Burkina-Faso, 1,7 % au Sénégal, 4,1 au Niger) et on les rencontre toujours plus souvent en ville qu'à la campagne. Là encore le Ghana se distingue avec presque un tiers des ménages urbains et un quart de ménages ruraux d'une personne..



**Figure 3. Taille moyenne des ménages, % ménages d'une et de 9 personnes et plus, Afrique de l'Ouest et centrale, milieu rural et urbain, (1996-2001)**

### *Vers la famille nucléaire ?*

Ce fut un des paradigmes des études sur la famille africaine dans les années de l'après indépendance. Quand allait-on voir émerger le mode de vie de la famille nucléaire, un couple et ses enfants sous un même toit ? L'occidentalisation des esprits et des mœurs était censée progresser rapidement et les ménages, du moins en ville, deviendraient des cellules nucléaires (Goode, 1963)<sup>9</sup>. Les statistiques disponibles sur les quarante dernières années ont montré qu'il n'en était rien. On continue à observer une grande diversité des arrangements résidentiels. Certes il y a des "ménages nucléaires" dans la sous-région ouest-africaine et centrale mais ils représentent une minorité. D'une façon générale, les familles ont continué à privilégier un mode de résidence en familles "élargies", un noyau familial central hébergeant un nombre variable de dépendants, jeunes ou âgés. Il est vrai que les « concessions », fortes de plusieurs

<sup>9</sup> On trouvera une critique détaillée de la théorie de la "modernisation" de la famille africaine dans Cordell et Piché, (1997).

dizaines de personnes, ne sont plus le mode résidentiel le plus répandu. Pourtant on voit encore, même dans les plus grandes villes, à Bamako, à Lomé ou Cotonou, des habitats "de cour" qui rassemblent en même lieu avec un partage de certaines commodités, plusieurs noyaux familiaux. Jusqu'à aujourd'hui, une famille ne se résume pas à un couple et ses enfants.

Par exemple, une enquête récente menée au Togo donne un panorama précis des différents types de ménage. Les ménages nucléaires, *stricto sensu*, (ménage monogame sans dépendants (ligne (3) du tableau 7) représentent un quart des ménages, mais si on y inclut les ménages qui ont également des dépendants (ligne (5) du tableau 7), ils représentent 54 % de l'ensemble. Les ménages dont le chef est polygame constituent 15 % des situations (lignes (4) et (6)) et 20 % des ménages dont le chef est un homme. Les ménages qui n'ont pas un couple mais une personne seule à leur tête (lignes (1) et (2)) sont courants, plus d'un ménage sur cinq est dans ce cas. Il s'agit essentiellement de chefs de ménage féminins.

**Tableau 7. Typologie des ménages au Togo (%), selon le milieu de résidence, 2000.**

Composition du ménage	Type de ménage	Lieu de résidence		Sexe du CM		
		Rural	Urbain	Hommes	Femmes	ensemble
CM+enfants	(1) Ménage monoparental	7,7	7,8	2,2	26,4	7,7
CM+enfants +autres	(2) Ménage monoparental élargi	10,8	17,8	2,4	50,2	13,5
CM+épouse(s) +enfants	(3) Ménage monogame	25,3	20,3	30,4	0,2	23,4
	(4) Ménage polygame	8,7	2,4	8,2	0	6,2
CM+épouse(s) +enfants+autres	(5) Ménage monogame élargi	27,2	36,8	39,8	1,2	30,9
	(6) ménage polygame élargi	11,5	5,6	12,0	0	9,3
	(7) Ménage non familial	6,5	7,2	3,0	19,2	6,8
	(8) Personne isolée	2,3	2,1	2,0	2,8	2,2
		100	100	100	100	100
	Nombre de ménages	1709	1064	2133	640	2773

Source, URD, DGSCN, 2002

De même, au Gabon, 29 % des membres des ménages ne font pas partie du strict noyau familial (parents et enfants). Il s'agit essentiellement de frères ou sœurs, neveux ou nièces ou encore de petits-enfants du chef de ménage ou de sa conjointe (Mouvagha-Sow, 2003). Au Cameroun, une étude détaillée des ménages au recensement de 1987 conduisait à des conclusions similaires (Wakam, 1997).

### ***Les femmes chefs de ménage***

Dans cette sous-région les femmes sont assez nombreuses à se déclarer "chefs de ménage", dans les enquêtes et recensements (tableau 8). Ce statut est fortement lié à l'état matrimonial. On trouve beaucoup de femmes séparées, veuves ou divorcées dans cette situation.. C'est notamment une caractéristique des grandes villes côtières. Cela s'explique en partie par les nouvelles formes de polygamie où chaque co-épouse réside séparément. Cela tient aussi aux migrations et au dynamisme des femmes venues de l'intérieur du pays qui deviennent "chefs de famille" parce qu'elles en ont la responsabilité économique.

Mais ce modèle existe aussi en milieu rural. Au Ghana il est répandu également à la campagne (un peu moins d'un tiers des ménages y sont dirigés par des femmes, tableau 8). Là aussi les migrations jouent leur rôle, cette fois celles des hommes qui laissent derrière eux une épouse et des enfants, souvent pour conserver leur droit d'usage sur une terre. La capacité remarquable des femmes à se débrouiller seules et l'autonomie économique qu'elles sont de plus en plus nombreuses à acquérir, en dépit des difficultés, laisse penser que les ménages dirigés par des femmes prendront une place croissante dans les modèles résidentiels et que, de plus en plus, des enfants seront à la charge de leur mère, aidées ou non par leur mari ou compagnon.

**Tableau 8. Proportion (%) de femmes parmi les chefs de ménage selon le lieu de résidence, vers 1999**

Pays	Années enquête	Rural	Urbain
Bénin	2001	19,3	23,5
Burkina-Faso	2003	7,5	16,5
Cameroun	1998	20,7	19,9
Côte d'Ivoire	1998/99	13,3	16,1
Gabon	2000	25,4	26,2
Ghana	2003	28,9	39,7
Mali	2001	10,7	13,2
Niger	1998	12,9	15,5
Nigeria	1999	16,2	18,0
Sénégal	1997	13,1	19,7
Togo	1998	22,1	29,9

*Source : Enquêtes DHS*

### ***La gestion des dépendants, une affaire de famille***

Jusqu'à présent la prise en charge des enfants n'était pas l'apanage exclusif des parents biologiques. La famille au sens large, grands-parents, oncles et tantes, autres membres du lignage ont coutume d'y contribuer par le système du confiage des enfants. L'accueil d'enfants apparentés a toujours été un moyen de gérer les crises sanitaires et de protéger les enfants en cas de décès des parents. C'est ce que l'on voit avec l'épidémie de sida. Les grands-parents mais aussi des oncles et des tantes, des frères et sœurs plus âgés, sont en première ligne dans l'accueil des orphelins (Vandermeersch, 2002). La circulation des enfants entre différents ménages apparentés n'est pas limitée aux orphelins. C'est une pratique assez généralisée qui contribue à inscrire l'enfant dans sa grande famille lignagère et non dans le seul giron de ses parents biologiques (tableau 9). Par exemple, au Sénégal, en 1993, parmi les enfants de moins de 15 ans 28 % en milieu urbain et 35 % en milieu rural sont confiés à un ménage différent de celui de leurs parents biologiques (Vandermeersch, 2000). Cette pratique permet de répartir la charge démographique des descendants d'un lignage, mais elle atténue la personnalisation des relations des parents biologiques avec leurs enfants, et partant la conscience de leur responsabilité de géniteurs. Cette circulation des enfants a toujours été favorisée comme un apprentissage de la vie en commun au sein d'un grand ensemble familial. Pour certains c'est un apprentissage du travail et de l'indifférence des adultes. Pour d'autres c'est une chance d'être, en ville, mieux scolarisés que dans leur famille. Des voix s'élèvent de plus en plus pour dénoncer ce qui est souvent une forme d'exploitation des enfants. Parmi les

moins de 15 ans, la moitié environ des enfants seulement vivent avec leurs deux parents. Un certain nombre vivent seulement avec leur mère, plus rarement avec seulement leur père.

**Tableau 9. Proportion (%) des enfants de moins de 15 ans confiés milieu rural et milieu urbain**

Pays	Date	Urbain	Rural
Bénin	1996	31,2	23,4
Burkina Faso	1992	26,8	19,7
Cameroun	1998	23,7	21,8
Côte d'Ivoire	1994	25,7	26,4
Ghana	1998	14,9	16,1
Mali	1996	20,2	13,5
Niger	1998	22,2	23,2
Sénégal	1993	28,1	35,0
Togo	1998	26,9	23,1
<i>Source EDS-DHS</i>			

L'hébergement des jeunes adultes est également largement pratiqué. Une enquête menée en 1999 à Libreville (Gabon) montrait que les deux tiers des jeunes de 20 à 35 ans étaient "dépendants". La moitié de ces jeunes dépendants ne vivaient pas chez leurs parents biologiques mais chez un autre chef de ménage. C'est dans les quartiers des "classes moyennes" que l'accueil de jeunes adultes "placés" était le plus fréquent (Mouvagha-Sow, 2003).

À l'autre versant de la vie, c'est dans le cadre des solidarités familiales que se fait majoritairement la prise en charge des personnes les plus âgées, soit parce qu'elles ont encore le pouvoir, comme chefs de famille, soit que, devenues dépendantes, elles doivent compter sur leur entourage puisque la prise en charge par des institutions ou des systèmes de pension est quasi-inexistante<sup>10</sup>. Il y a bien, dans certains cas des gens âgés vivant seuls chez eux<sup>11</sup> mais il est rare qu'ils n'aient pas l'un ou l'autre de leurs descendants ou collatéraux auprès d'eux pour subvenir au quotidien. Et les "anciens" peuvent presque toujours compter sur la famille pour accompagner leur fin de vie. Le respect qui leur est dû est une règle majeure de ces sociétés et y contrevenir est fortement réprouvé. Cette solidarité a été jusqu'à présent assurée sans trop de difficulté, grâce à la structure par âges de ces populations. Il y a entre 5 et 8 % de personnes de plus de 60 ans. Même si la fécondité baisse, comme on peut le prévoir, le "vieillessement démographique" est encore une perspective distante et les rapports entre adultes et personnes âgées resteront encore pour quelques décennies assez favorables (Locoh et Makdessi, 2002).

## II. Que seront les familles de demain ?

Dans les vingt premières années post-coloniales, on a attendu en vain des transformations familiales escomptées : ni l'engouement pour la famille "conjugale", ni l'adoption de la limitation des naissances n'étaient vraiment manifestes, en dépit de la scolarisation et de

<sup>10</sup> D'après une estimation de 1988 (Okojie) il n'y aurait pas plus de 3 % de bénéficiaires d'une pension en Afrique sub-saharienne.

<sup>11</sup> Le Ghana fait exception. La proportion de personnes de plus de 65 ans, vivant seules, y est passée de 10 à 23 % entre 1988 et 1998 (Locoh et Makdessi, 2002).

l'accès aux emplois du secteur moderne et aux moyens modernes d'information. Le changement était là, en gestation, mais imperceptible au niveau des comportements familiaux. Il a fallu les effets combinés de ce progrès social réel et de la crise qui s'est abattue sur les économies africaines pour que des comportements nouveaux se fassent jour (Coussy et Vallin, 1996).

### ***II.1. L'ébranlement des modèles anciens : de multiples causes.***

Pour la plupart des sociétés africaines, essentiellement rurales, l'histoire s'est accélérée tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle. Mais depuis les indépendances, tout est allé plus vite, avec des effets plus évidents qu'auparavant, que nous avons illustrés ci-dessus, sur les unions et sur les descendance.

#### ***La baisse de la mortalité ... mais aussi le défi du sida***

La situation sanitaire a d'abord fait de réels progrès et un plus grand nombre d'enfants ont survécu, modifiant le rythme de la croissance démographique. La baisse de la mortalité des enfants est un facteur important de l'évolution des idéaux de fécondité et donc la taille de la famille. Les parents perçoivent plus ou moins implicitement que leurs enfants ont de meilleures chances de survie. La faveur pour les descendance nombreuses s'atténue.

Malheureusement est survenue l'épidémie de sida. Elle modifie profondément les rapports entre conjoints et ravage de nombreuses familles compromettant ainsi les nouveaux équilibres qui se mettaient en place. Les décisions matrimoniales comme les rapports au sein des couples sont évidemment fortement marqués par cette menace (Pisani, 1998 ; Desgrées du Lou, 2000). Les jeunes doivent en tenir compte pour construire leur vie sexuelle et familiale. Compte tenu de la difficulté des jeunes à communiquer ouvertement dans le domaine de la sexualité, avec leurs parents comme avec leurs partenaires, le "non-dit" du sida pèse d'un poids très lourd dans l'instauration des relations de couple où les relents patriarcaux de la domination masculine sont loin de s'estomper (Hassoun, 1997). Les rapports entre hommes et femmes, individuellement et collectivement, sont durablement affectés par l'existence de l'épidémie.

#### ***Les nouveaux modes de production, les migrations, l'urbanisation***

La progression de l'économie marchande et l'installation d'administrations centrales des nouveaux États a considérablement favorisé la croissance urbaine. Des élites citadines ont vu le jour et ont commencé à adopter de nouveaux modes de vie. Les modes de production de l'économie marchande ont donné à une frange, encore très minoritaire, de travailleurs, la possibilité de disposer de revenus réguliers, indépendants de leurs "aînés", comme c'était le cas lorsqu'ils cultivaient la terre de leur lignage. Les villes ont attiré des ruraux, notamment des jeunes scolarisés en quête d'emploi, qui ont été exposés à de nouveaux modèles familiaux et se sont trouvés moins directement "contrôlés" par les anciens de leur famille. Pour eux, Les solidarités à l'égard des parents et alliés sont devenues moins contraignantes, même si elles sont toujours la norme à respecter. Pour les femmes, en particulier, même lorsqu'elles sont illettrées, la ville offre des modèles familiaux alternatifs et ce qui était "absolu" devient "relatif".

À l'évidence, la croissance urbaine entraîne une diversification croissante des modèles familiaux et des comportements qui les mettent en œuvre, une diversification qui n'est pas pour autant rupture avec les sociétés rurales dont la plupart des citadins sont issus. Les familles des villes sont encore les héritières de normes familiales issues d'une vie en

communautés rurales affrontées à de fortes mortalités et à la nécessité de gérer des moyens de production souvent à peine suffisants pour la subsistance de tous. Mais elles sont aussi le lieu de toutes les innovations qu'exigent les nouvelles conditions de la vie urbaine et des changements politiques, sociaux et économiques qui, depuis quarante ans, ont bouleversé les sociétés africaines.

### ***La scolarisation, un moteur indéniable du changement***

La scolarisation, en hausse constante depuis les indépendances, "livre" de nouvelles générations d'adultes alphabétisés, mieux armés que leurs parents mais aussi porteurs d'aspirations et exigences nouvelles pour eux-mêmes et leurs enfants (tableau annexe 2). Il y a maintenant une majorité de personnes alphabétisées dans les villes, moins les femmes que les hommes, mais la différence va en s'atténuant. Au Ghana l'Unesco (2003) estime que 91 % des jeunes 15 à 24 ans étaient alphabétisés en l'an 2000, Les pays d'Afrique centrale (Cameroun et Congo) sont à peu près dans la même situation. Ce sont les pays sahéliens qui sont le plus en retard avec les inégalités les plus criantes entre les sexes. Au Niger en l'an 2000, un tiers des hommes de 15 à 24 ans (32 %) sont alphabétisés et seulement 14 % des filles de cet âge. Les niveaux sont très différents entre les pays mais tous, de 1990 à 2000, ont une progression qui traduit les efforts de scolarisation, malgré la crise économique de cette décennie. Il reste de grands efforts à faire dans la qualité des enseignements et la réduction des inégalités entre garçons et filles mais les progrès sont là et il ne faut pas oublier que ce sont le plus souvent des parents illettrés qui ont voulu (ou au moins accepté) que leurs enfants soient scolarisés. La scolarisation, même médiocre, offre de nouveaux horizons aux enfants, introduit dans leur champ de connaissance des modèles matrimoniaux et familiaux diversifiés. Quand ils seront parents, ces jeunes scolarisés aspireront à offrir une bonne instruction à leurs enfants, ce qui les incitera à une planification de leur famille, y compris par la contraception dont ils comprendront mieux l'utilisation (Lloyd *et al.*, 2000).

### ***Les modèles venus d'ailleurs***

Les modèles familiaux "venus d'ailleurs" sont très présents dans les médias : La radio est une source importante d'information et si la télévision atteint peu le milieu rural elle est courante en ville. On y diffuse un grand nombre de feuilletons, films ou pièces de théâtre, sans parler des informations sur la planification de la famille qui sont aussi au programme d'un nombre croissant de télévisions nationales. "*L'image de l'amour romantique largement diffusé au cinéma et à la télévision a contribué à modifier en profondeur les représentations du sentiment amoureux*" écrit par exemple Anne Attané (2003, p. 188) de la société Mossi au Burkina-Faso, constatation qui pourrait s'appliquer à d'autres sociétés de la sous-région. Ces canaux de diffusion de nouveaux modèles familiaux sont surtout influents dans les villes auprès des jeunes qui aspirent à une plus grande liberté, y compris sexuelle. En milieu rural, la diffusion de modèles nouveaux est plus lente même si les migrations créent des contacts permanents entre néo-citadins et ruraux.

Les États, lors de l'Indépendance ont en général fait assaut de modernisme en promulguant des codes de la famille s'inspirant de ceux des anciennes puissances coloniales. L'enregistrement à l'état civil des mariages et des naissances est rendu obligatoire mais est encore très partiellement organisé. Le droit matrimonial, ses effets pour les époux et les enfants sont fixés. Il inclut, dans la plupart des pays, l'option polygamique. Mais l'effet structurant de ce droit moderne reste assez faible car il ne s'applique qu'à une petite partie de la population et reste méconnu de la plupart. Le Droit coutumier cohabite avec le Droit



moderne et le recours aux procédures villageoises reste le plus courant. Les doubles recours ne sont pas rares.

Lieux de convivialité, les associations, religieuses, humanitaires ou de voisinage sont peut-être les lieux les plus importants d'élaboration de nouvelles conceptions sur les rôles familiaux et la répartition des droits et des devoirs (Mbow, 1997). Certaines associations féminines commencent à jouer un rôle perceptible pour faire évoluer les pratiques matrimoniales en faveur du libre choix des femmes, de leur participation aux décisions, de leur autonomie économique, du respect entre conjoints (Adjamagbo-Johnson, 1999).

### *L'influence des religions*

En Afrique sub-saharienne, depuis longtemps, les religions traditionnelles ont coexisté avec les religions importées, le christianisme et l'Islam. Les croyances religieuses traditionnelles sont fondées sur le culte des ancêtres, révéérés aussi comme des intercesseurs auprès de divinités ou de la divinité suprême (*Mawu* dans le golfe du Bénin). Le culte rendu aux ancêtres est toujours à l'honneur. Il conforte le respect dû aux anciens et les normes de solidarité de chaque individu envers son groupe familial. Des modèles importés se sont peu à peu ajoutés sans qu'il y ait antinomie à ce fondement des croyances. L'Islam, la religion la plus anciennement "importée" ne contredit pas le culte des ancêtres. En matière d'héritage, il marque théoriquement un progrès relatif puisque les femmes peuvent hériter de biens de leur famille, à hauteur de la moitié de ce qui revient aux hommes, alors que dans les sociétés lignagères africaines, elles n'ont pas accès à l'héritage. Mais en matière matrimoniale, il renforce l'éthique inégalitaire qui préside aux relations entre hommes et femmes puisqu'il admet, comme les sociétés traditionnelles, la pratique de la polygynie et encourage la ségrégation des femmes dans un espace privé.

Les Églises catholiques, protestantes sont censées valoriser le modèle d'une famille conjugale fondée sur la durée et la fidélité. Dans les élites des villes côtières, christianisées depuis longtemps, ce modèle a eu quelque influence, mais les hommes ont du mal à abandonner les prérogatives de la polygynie (Clignet, 1987 ; Donadjé, 1992). C'est très récemment que celle-ci a donné de premiers signes d'essoufflement, comme on l'a vu plus haut. Et il est plus que probable que cette évolution doit plus à la contrainte économique qu'à une "conversion" idéologique ou religieuse. Ainsi les idéaux transmis par les religions importées ont des conséquences directes sur la vie familiale.

Depuis quelques années, les églises chrétiennes établies et, dans une moindre mesure, l'Islam sont confrontés à de nouveaux courants sectaires ou fondamentalistes qui se développent rapidement dans de nombreux pays. C'est le cas des églises évangéliques d'inspiration anglo-saxonne, et notamment des pentecôtistes qui se propagent depuis les années 1980 dans la plupart des villes africaines. Elles proposent d'apporter des réponses aux difficultés croissantes que rencontrent les citadins, grâce aux pratiques de guérison et d'exorcisme. Elles offrent à leurs fidèles de trouver « une nouvelle famille » et préconisent des règles de vie stricte concernant la vie conjugale (mariage par consentement mutuel, monogamie, fidélité, indissolubilité des liens du mariage, condamnation de la violence conjugale, etc.) et les loisirs (prohibition de l'alcool, du tabac et des sorties au cinéma ou en boîte de nuit) (Laurent, 2003). Ainsi, au Burkina Faso, on observe que certaines jeunes filles, en milieu rural, voulant fuir un mariage imposé se réfugient dans une mission catholique ou chez un pasteur d'une église évangélique (Attané, 2003). Ces églises prônent également l'épanouissement individuel et la réussite matérielle (Dubresson et Raison, 2003). On peut s'attendre à ce qu'une proportion croissante de personnes se réfugie dans ces églises, en particulier des femmes déçues par une expérience conjugale douloureuse qui espèrent y trouver l'homme idéal. Cependant, les

idéaux que véhiculent ces nouvelles religions et les règles de vie rigides qu'elles préconisent sont exigeants et on peut supposer que les convertis resteront minoritaires. En ce qui concerne le mariage, la liberté de choix du conjoint est toute relative chez les jeunes « frères et sœurs en prière » des églises évangéliques, car les pasteurs servent de médiateurs et peuvent s'opposer à certaines « candidatures » (Laurent, 2003).

De son côté, l'Islam africain a jusqu'à maintenant fait marque d'une réelle tolérance. Mais depuis les années 1980, là où l'Islam est déjà bien implanté, des courants plus fondamentalistes commencent à se développer. L'Islam subit l'influence de l'intégrisme importé de l'Arabie Saoudite, de l'Iran et de la Libye, qui financent la construction de mosquées et la vente de cassettes audio ou vidéo (Schmitz, 2000). Au niveau politique, ce regain d'influence est visible. Au Nigeria, depuis janvier 2000, 11 États sur 36 ont adopté la *charia* et deux femmes ont déjà été menacées de lapidation pour adultère. Dans d'autres pays, une partie de la population, souvent jeune, pour l'instant minoritaire, affiche son identité musulmane et revendique une application stricte du Coran. C'est le cas au Sénégal des *Ibadou Rahmane* qui se réclament du wahhabisme et chez qui les femmes sont voilées et la sexualité très contrôlée.

### ***Les effets de la paupérisation***

Dans les deux premières décennies d'Indépendance (1960-1980) les sociétés africaines ont bénéficié de progrès réels, notamment ceux de la santé et de la scolarisation, déjà évoqués, qui ont été assurés en bonne partie par les jeunes États. Mais depuis, les plans d'ajustement structurel et la crise économique<sup>12</sup> ont compromis les promesses de progrès et anéanti les essais de politiques sociales d'envergure. De plus en plus, les familles doivent assurer seules les coûts de l'école, de la santé et même de la création d'emplois, grâce aux entraides familiales. La réduction drastique du niveau de vie des familles a entraîné le reflux des espérances suscitées lors des indépendances.

Les jeunes sont en moyenne plus instruits que leurs parents, et particulièrement les filles, c'est une force mais, par ailleurs, ils abordent leur vie d'adultes dans une période particulièrement défavorable quant aux opportunités macro-économiques, qui se traduira pour eux en emplois précaires voire en chômage, en difficultés à trouver un logement, à satisfaire leurs besoins légitimes dans le domaine de la santé. Certains sont des néo-citadins, ayant troqué le minimum de sécurité alimentaire du milieu rural pour les aléas des "petits boulots". On sait aussi que, garçons et filles commencent à reculer, par choix ou par contrainte, le moment de se marier mais pas toujours celui d'avoir un premier enfant, ce qui se traduit en naissances pré-nuptiales avec leur lot d'incertitudes. La conjonction de facteurs de développement (instruction, urbanisation, accès à l'information) et des contraintes de la paupérisation conduit à une révision des modèles familiaux anciens. Les pratiques matrimoniales comme les projets de fécondité en sont inévitablement ébranlés (Lesthaeghe, 1989b). Les individus, pris dans l'étau de la crise, sont parfois obligés de se plier à des règles nouvelles, avec beaucoup moins de soutien qu'auparavant de leur entourage.

Dans la situation de crise structurelle des économies africaines et plus encore là où les troubles politiques et les guerres civiles bouleversent la vie quotidienne le refuge dans le religieux est d'évidence pour une grande partie de la population. La demande d'une espérance quelconque suscite évidemment des offres diversifiées où les charlatans et les escrocs côtoient

---

<sup>12</sup> Sans parler de la dévaluation du Franc CFA, dans la zone francophone en 1994

les plus grands dévouements. Les idéaux familiaux font partie des remises en question entamées par les nouveaux courants religieux.

## ***II.2. Quels modèles familiaux pour le 21<sup>ème</sup> siècle ?***

Les quarante années qui ont suivi la rupture historique des Indépendances ont été le théâtre de changements familiaux majeurs, mais pas toujours dans le sens qui avait été anticipé par les observateurs extérieurs. Les unions restent largement sous le contrôle, au moins symbolique, des chefs de famille, la polygynie a longtemps résisté et si la fécondité commence à baisser, elle laisse encore prédominer les descendance nombreuses. En ce qui concerne le vécu familial quotidien, la famille nucléaire n'est pas encore au rendez-vous. Plutôt que l'adoption, escomptée dans les années soixante, des modèles venus du Nord, on assiste à une diversification des modèles, à des recompositions qui empruntent à divers "systèmes" idéologiques. Ils s'expriment parfois dans de nouveaux "discours" des jeunes mais, plus souvent encore, dans le non-dit des comportements familiaux au quotidien : entrée en union, attitudes en matière de fécondité, modes d'habitat. Au modèle patriarcal et lignager de la famille traditionnelle se substituent progressivement des modes de vie en famille moins rigides, faisant, bon gré mal gré, plus de place aux aspirations individuelles, notamment celles des jeunes et des femmes. Les solidarités familiales se maintiennent mais essentiellement profit des plus proches. Les unions sont marquées par une plus grande fragilité. Des couples plus solidaires voient le jour mais sont encore très minoritaires.

### ***Une érosion des solidarités intergénérationnelles***

Dans les sociétés rurales d'autosubsistance, les solidarités familiales s'exercent dans le cadre de la coresidence des générations et la participation indispensable de toutes les classes d'âge à la production. Lorsqu'on s'éloigne de ce mode de production, surtout dans les grandes villes, les solidarités envers les membres de la famille, au sens large, continuent à s'exercer<sup>14</sup>, plus sur le mode d'un "volontariat" contraint (fortement encadré par les coercitions psychologiques et magico-religieuses) que par une organisation hiérarchisée de la répartition des biens produits. Pendant longtemps, la solidarité communautaire et notamment familiale a permis de suppléer l'absence d'un système de protection sociale généralisé. Depuis une quinzaine d'années, avec la crise économique et la paupérisation des populations, on commence, dans certains contextes, à percevoir les limites de cette solidarité.

Si, jusqu'à présent, les familles sont toujours très attachées au respect de la séniorité et ne se dérobent que rarement au devoir d'assistance aux personnes âgées, on pourrait voir dans les années qui viennent un plus grand nombre d'anciens en difficulté, soit parce que la crise a réduit drastiquement les moyens de leurs enfants, soit parce que des migrations d'adultes ont dépeuplé des régions déshéritées. Les personnes âgées ne sont pas toutes des bénéficiaires de l'aide familiale. Certaines continuent à être des "soutiens de famille" et doivent assumer des responsabilités dans des conditions parfois très critiques. C'est le cas des grands-parents qui, du fait de la surmortalité des adultes par sida ont en charge leurs petits-enfants.

Par ailleurs, une partie de la population (jeunes femmes isolées avec des enfants, jeunes déscolarisés ou « diplômés-chômeurs », enfants des rues, jeunes filles contraintes à la prostitution, etc.) se retrouve exclue et peut de moins en moins compter sur l'entraide

---

<sup>14</sup> Les transferts communautaires dont parle François-Régis Mahieu (1997).

familiale. De plus en plus de personnes, surtout en milieu urbain, tentent de survivre en développant toutes sortes d'activités, en général informelles, et privilégient de nouveaux réseaux, déconnectés de leur famille ou de leur communauté. On assiste donc au début d'un processus d'autonomisation par rapport à la famille étendue, souvent sous la contrainte de la nécessité. De nouvelles « fraternités » sont recherchées. Elles voient le jour au sein des églises évangéliques, des associations islamistes, de la franc-maçonnerie, etc. (Marie, 1997 ; 2002), mais aussi des bandes d'enfants des rues abandonnés, phénomène très peu connu dans les villes africaines jusqu'à récemment.

Toutefois, même si certains n'arrivent pas à mettre en œuvre les règles de la solidarité intergénérationnelle, celles-ci sont rarement remises en question, de façon explicite. On peut donc penser que la solidarité familiale va perdurer, mais qu'elle se centrera de plus en plus sur la famille proche ou adoptera des formes plus diverses, plus sélectives aussi. Par exemple, au Gabon, dans les milieux urbains relativement aisés, la pratique de l'accueil des enfants commence à céder le pas ; on lui préfère l'envoi d'argent (Mouvagha-Sow, 2003). Là où les ressources sont rares, l'assistance aux jeunes en matière de scolarisation se concentre ceux qui sont les plus prometteurs, au détriment des autres (et souvent des filles) (Bledsoe, 1994).

### *Une progressive autonomisation des jeunes*

Les changements dans les rapports de dépendance inter-générationnels et l'érosion des contrôles traditionnels sur le mariage sont accélérés par la migration vers les villes. En milieu rural ces contrôles continuent à peser lourd, mais en ville, même en cas de cohabitation de plusieurs générations, l'émancipation des jeunes commence à entrer dans les mœurs et leur capacité à contourner les contrôles de leurs parents s'accroît. Les premiers signes de recul de l'entrée en union des jeunes femmes (voir p. 5) sont porteurs d'une redéfinition des cycles de vie. Un espace d'adolescence se dessine. Il sera favorable à une "construction de soi" des jeunes (et surtout des jeunes filles) en leur permettant de vivre une période entre enfance et âge adulte susceptible de consolider leur autonomie. Plus les jeunes ont le temps d'acquérir une certaine indépendance, plus ils auront tendance à vouloir participer aux décisions qui les concernent, au premier rang desquelles le mariage et éventuellement la pratique de la contraception dans le mariage. Du côté masculin, l'accès à des emplois non familiaux pourrait aller dans le même sens d'une individualisation face aux impératifs familiaux traditionnels.

La diminution de l'écart d'âge entre conjoints au premier mariage pourrait aussi annoncer de nouveaux rapports affectifs au sein du couple. Cette évolution de l'entrée en union va probablement atténuer la distance qui caractérise jusqu'à maintenant les relations de couple dans les sociétés où l'écart d'âge entre conjoints est élevé et, qui plus est, valorisé comme un moyen d'assurer mieux la prééminence masculine en la renforçant par la séniorité. On assiste parallèlement à une diminution des contrôles familiaux sur la conclusion des alliances. Les parents continuent alors à être consultés mais leurs avis ou injonctions en matière d'unions sont beaucoup moins strictement respectés. Ainsi, au Togo, le choix du conjoint est de plus en plus souvent individuel, surtout en ville (Thiriat, 1998). C'est le cas au Gabon dans plus de 90 % des unions (Mouvagha-Sow, 2001a, 2002a) et au Mali, où l'on constate aussi un assouplissement de l'emprise familiale dans les procédures matrimoniales, même dans un milieu très peu touché par les changements culturels et économiques (Hertrich, 1996).

Cette augmentation des mariages par consentement mutuel est observée également au Burkina Faso (Attané, 2003 ; Laurent, 2003), y compris en milieu rural où "*le désir d'émancipation du pouvoir des aînés et l'aspiration à une plus grande autonomie se focalisent d'abord autour du libre choix du conjoint*" (Laurent, 2003, p. 96). Souvent les premiers bénéficiaires de ce

processus d'autonomisation sont les jeunes hommes ; celui-ci étant plus difficile pour les jeunes filles (Attané, 2003 ; Hertrich, 1996).

### ***L'émergence incertaine de couples solidaires***

Même si les unions plus sont librement choisies, les normes socioculturelles persistent. C'est le cas de l'endogamie ethnique qui diminue mais ne disparaît pas au Gabon (Mouvagha-Sow, 2001a, 2002a) et reste très élevée au Togo (Thariat, 1998) et au Cameroun (Kuépié, 2002).

Toutefois, on observe déjà, dans les sociétés africaines urbanisées, l'affaiblissement des différentes formes d'endogamie, le développement de certaines formes d'homogamie sociale et aussi les mariages d'amour. Certains couples adoptent désormais un mode de vie plus axé sur l'épanouissement affectif des époux et la solidarité dans la prise en charge de l'éducation des enfants. En général, on trouve ces couples parmi les jeunes citadins instruits, hommes et femmes, la classe moyenne naissante pourrait-on dire. Ils adoptent des objectifs précis à l'égard de leurs enfants, en termes de santé, d'éducation, de réussite professionnelle, qui les portent à limiter leur descendance, dans le contexte actuel de forte crise économique. C'est en leur sein que l'on trouve les plus forts taux de convergence des opinions et des comportements en matière de fécondité. Ils sont mieux armés pour utiliser efficacement une contraception moderne dont ils ressentent le besoin. Ayant adopté un nouveau modèle familial à faible descendance, ils peuvent en général accéder à des services de contraception et leur formation leur permet de les utiliser à bon escient. Les niveaux de fécondité atteints dans les capitales en Afrique de l'Ouest (2,9 enfants par femme à Lomé, 3,1 à Yaoundé et Douala, 3,4 à Abidjan, 2,9 dans le district d'Accra) attestent de changements qui sont en grande partie dus à cette frange de la population. La convergence des aspirations des époux en matière de descendance et l'accord des réponses masculines et féminines sur les décisions de contraception ont été mis en évidence au Ghana dans l'enquête EDS-DHS de 1998 (Andro et Hertrich, 2001). Cette évolution contraste avec celle des pays du Sahel où il y a très peu d'accord entre les conjoints et où les seules opinions masculines jouent un rôle déterminant dans l'accès ou non à la contraception.

Ces couples solidaires représentent un des avènements possibles des familles de l'Afrique de l'Ouest et centrale. Ils sont souvent issus de milieux christianisés qui valorisent ce modèle familial. Peu nombreux dans les générations précédentes, il est encore trop tôt pour parier sur l'extension de ce modèle, si différent des modèles antérieurs, fortement marqués par l'option polygamique. Pourtant les aspirations affectives des jeunes, comme les difficultés économiques qui poussent à resserrer sur un foyer conjugal les efforts de promotion sociale, sont deux facteurs qui pourraient favoriser l'émergence de ce nouveau mode de vie familial. Un troisième facteur, la promotion de rapports plus égalitaires entre hommes et femmes, pourrait jouer un rôle ambigu. Lorsque la quête d'égalité des femmes sera acceptée par leurs partenaires, elle pourra être un ciment du couple. Lorsqu'elle sera refusée, elle aura probablement l'effet contraire.

### ***De nouveaux rôles sexués et des unions plus fragiles***

La question de l'autonomie des choix individuels se pose non seulement entre anciens et cadets mais aussi et surtout entre hommes et femmes. L'évolution certaine des rôles masculins et féminins se nourrit d'emprunts aux sociétés traditionnelles comme aux "modèles" venus d'autres sociétés et diffusés par les médias (Locoh, 1996). Les hommes voient leur rôle traditionnel de "dominant" remis en cause par les revers économiques qui les privent parfois

de tout accès à une activité productive, des expériences qui, à leur corps défendant, déstabilisent leurs positions sociales et familiales antérieures (Silberschmidt, 1991).

La structure des rapports de pouvoir entre hommes et femmes a des effets directs, à tous les niveaux, sur la gestion sociale de la production comme de la reproduction (Kritz *et al.*, 2000). Le système des relations de genre agit en effet aussi bien au niveau de chaque individu, dans ses stratégies reproductives, qu'au niveau de la société, en général, dans les modèles reproductifs qu'elle valorise ou remet en question. La négociation entre époux sur le nombre d'enfants souhaités dépend étroitement de la structure de ces rapports entre hommes et femmes et sera décisive dans cette période de transition et de changement des aspirations familiales (Bankole, 1995 ; Andro, 2000 ; Andro et Hertrich, 2001). Les débuts de la baisse de la fécondité est déjà révélatrice que les choses bougent en ce domaine et tout donne à penser que, malgré les fortes résistances de la culture patriarcale, les femmes arracheront de nouveaux espaces de décision, comme elles le font déjà, dans certains milieux urbains. Elles ont su y faire preuve d'une remarquable autonomie dans le domaine de la production, ce qui a permis à beaucoup d'avoir aussi une très grande liberté de déplacement et même d'installation dans des résidences séparées, situation très différente d'autres sociétés du tiers-monde. Les femmes sont à la fois dominées dans le cadre des sociétés patriarcales africaines et pleines d'initiatives pour assurer la survie de leur famille, bien souvent sans aide de leur époux. La tradition de la polygynie a appris aux femmes à ne pas compter sur leur époux et à faire face, en cas de besoin, aux besoins de leurs enfants.

La redéfinition des rôles masculins et féminins modifie également la prise en charge des enfants. Avec la diminution des contrôles de la parenté éloignée, l'éducation des enfants devient de plus en plus la prérogative de leurs géniteurs. On peut penser que si le désir d'une nombreuse descendance s'atténue, il ira de pair avec une plus grande individualisation des rapports entre parents et enfants. Mais par ailleurs l'augmentation des ruptures d'union, des situations monoparentales et des recompositions familiales créent une nouvelle distance, le plus souvent avec le père, car les femmes se voient contraintes, de plus en plus, d'assumer seules la responsabilité parentale. L'augmentation de la proportion des ménages dont une femme est, de fait, responsable (voir p. 12) a pour corollaire l'accroissement du nombre d'enfants éduqués par des mères seules. D'une façon générale, les hommes, en cas de rupture d'union, ont tendance à délaissier leurs responsabilités paternelles. Les hommes ont un désir de descendance plus important que les femmes, mais ne semblent pas prêts à endosser entièrement leur rôle de père. Cette situation est aggravée par les difficultés économiques qui entraînent notamment une insertion plus difficile sur le marché du travail en milieu urbain (Mouvagha-Sow, 2002b).

La diminution des unions conclues par les familles et sous leur contrôle ainsi que le retard de l'entrée en union des femmes et la participation plus directe des jeunes au choix de leur conjoint sont autant de bouleversements qui favorisent un engagement plus personnel des adultes dans la construction de leur vie conjugale mais qui portent aussi en germe la fragilisation de ces unions. Du fait des difficultés économiques, un nombre croissant de jeunes forment des unions consensuelles, aussi vite rompues qu'elles ont été constituées. Les familles, moins engagées dans les processus matrimoniaux, font moins de pression pour maintenir le lien conjugal en cas de conflits. Ce sont souvent les femmes, et les enfants issus de ces unions, qui paieront, en précarité, le prix de cette fragilisation.

## Vue d'ensemble

C'est un avenir encore incertain qui se profile pour les familles de la région sur laquelle portent ces analyses. Elles sont aujourd'hui au confluent de traditions fortement ancrées dans les apprentissages sociaux en matière de mariage, de valorisation de la fécondité, de polygynie, de prise en charge collective des dépendants, d'une part, et d'innovations qui introduisent les premiers essais d'une individualisation des personnes, la fin de la préférence pour les nombreuses descendance, la remise en question de la domination des hommes sur les femmes, des aînés sur les cadets, d'autre part. En ce qui concerne les alliances, on voit deux directions s'esquisser, d'une part la précarisation des unions informelles non sanctionnées par les familles, d'autre part l'émergence de couples plus solidaires, plus autonomes par rapport au lignage, plus centrés sur leurs enfants, favorisant des rapports plus personnels entre leurs membres, mais peut-être aussi plus fragiles que les unions traditionnelles.

En ce qui concerne les solidarités intergénérationnelles qui ont formé le ciment des sociétés jusqu'à présent, il y aura probablement un resserrement sur des « partenaires privilégiés » et non pas automatiquement la famille proche : ascendants et descendants directs<sup>15</sup>. Enfin, noyau dur de ces sociétés, les rapports fondamentalement inégalitaires entre les sexes seront probablement remis en cause, mais sans doute de façon implicite, selon des stratégies qui n'appartiennent qu'aux femmes de ces sociétés. C'est là une des grandes inconnues des années à venir.

Quels seront les atouts qui permettraient aux jeunes adultes de construire des familles susceptibles d'apporter plus de stabilité aux enfants, plus d'autonomie aux femmes, une sécurité maintenue aux anciens ? Seront-ils seulement plus démunis que leurs prédécesseurs ou aussi plus libres de leurs initiatives pour secouer les pesanteurs des obligations et interdits que leur impose la tradition ? Ils affronteront leur avenir avec le lourd handicap que leur lègue un désordre économique international qui exploite leurs sociétés et l'épée de Damoclès que constitue l'épidémie de sida. Ils auront aussi, beaucoup plus que leurs devanciers, l'arme de l'instruction, insuffisante mais réelle, d'une partie des leurs.

Mais il leur faudra aussi le soutien de politiques publiques menées par des États plus conscients de leurs responsabilités. En effet les familles, avec le fort "encadrement" de leurs membres, les normes souvent respectées jusqu'à maintenant de solidarité, d'assistance aux dépendants, ont fortement contribué au maintien du tissu social, dans des situations macro-économiques et politiques souvent désastreuses. C'est seulement dans les cas extrêmes (guerres, migrations de réfugiés) qu'elles ont été emportées dans la tourmente. Néanmoins si les familles et leurs solidarités, que l'on vante à l'envi, se montrent très performantes pour "bricoler" le quotidien, pour faire face aux urgences de leur entourage, elles ne peuvent se substituer à des États irresponsables et en faillite récurrente. L'effondrement des économies africaines conduit les gouvernements à abandonner des pans entiers de leurs responsabilités (santé publique, éducation notamment) et à laisser à l'initiative "privée", c'est à dire aux individus et aux familles, la charge de financer l'école, la santé et souvent la création d'emplois. Faute de politiques économiques et sociales efficaces, le risque est très élevé de voir s'effondrer ces solidarités familiales (Locoh, 1995). Pour accompagner les efforts des familles dans une période des plus difficiles, des politiques publiques ambitieuses et clairvoyantes sont nécessaires.

---

<sup>15</sup> On préférera aider un jeune lorsqu'il réussit bien en classe, même si ce n'est pas son propre enfant ou soutenir un oncle qui vous a aidé quand vous étiez enfant plutôt qu'un père négligent.

L'urbanisation, les progrès de la santé, de l'instruction ont commencé à introduire de nouveaux rapports entre aînés et cadets, entre maris et femmes. Des couples d'un type nouveau, parfois des femmes chefs de famille, ont de nouvelles aspirations pour leurs enfants. Par ailleurs, l'accroissement des contraintes économiques et des pénuries a renforcé la prise de conscience de la nécessité de mieux planifier les naissances. C'est à la rencontre des progrès dus à la croissance des années 1960-1975 et des effets négatifs de la crise économique, qui n'a cessé de s'aggraver depuis, que s'enracine le désir de modes de vie familiaux renouvelés dans ces sociétés. Si on considère (a) l'érosion des idéaux de la famille nombreuse, (b) le nombre conséquent de femmes qui sont capables de gérer elles-mêmes leur famille et d'en prendre la responsabilité économique (c) l'arrivée de jeunes adultes ayant été scolarisés (d) et enfin l'émergence, dans certains milieux, de couples plus fortement solidaires, on a là des facteurs qui tous convergent à l'invention de nouveaux modèles familiaux.

### Références bibliographiques

- ADJAMAGBO-JOHNSON Kafui, 1999. – "Les lois, une expression officielle des rapports de genre" in LOCOH Thérèse et KOFFI Nguessan (eds.) *Genre, population et développement en Afrique de l'Ouest*, p.35-51. – Abidjan, FNUAP, ENSEA, Coopération française, 169 p.
- ANDRO Armelle, 2000. - "La maîtrise de la reproduction, un enjeu majeur des rapports de genre" in LOCOH Thérèse (dir.) *Rapports de genre et questions de population dans les pays du Sud*, p.95-104. - Paris, INED, 198 p. [Coll. Dossiers et recherches de l'INED, n°85]
- ANDRO Armelle et HERTRICH Véronique, 2001. – "La demande contraceptive au Sahel : les attentes des hommes se rapprochent-elles de celles de leurs épouses ?", *Population* n°5, 50 p.
- ANTOINE Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1990. – "La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville". – Paris, CEPED, 27 p. [Les dossiers du CEPED, n°12]
- ANTOINE Philippe, RAZAFINDRAKOTO Mireille et ROUBAUD François, 2001. – "Contraints de rester jeunes ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo", *Autrepart*, n°18, p. 17-36.
- ATTANÉ Anne, 2003.- Cérémonies familiales et mutations des rapports sociaux de sexe, d'âge et de génération. Ouahigouya et sa région, Burkina Faso.– Marseille, Thèse de Doctorat en Anthropologie Sociale et Ethnologie, EHESS, 521 p.
- BANKOLE Akinrinola, 1995. - Desired Fertility and Fertility Behaviour among the Yoruba of Nigeria: A Study of Couple Preferences and Subsequent Fertility. - *Population Studies*, Vol. 49, No. 2. (Jul., 1995), p. 317-328.
- BLEDSONE Caroline, 1994. - "The social construction of reproductive outcomes: social marginalization in Sub-Saharan Africa", in: LOCOH Thérèse et HERTRICH Véronique (ed.), *The Onset of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa*, p. 221-234. -- Liège, International Union for the Scientific Study of Population, Derouaux-Ordina, 308 p.
- BONGAARTS John, 1978. – "A framework for analysing the proximate determinants of fertility", *Population and Development Review*, 3: p.63-102.
- CALDWELL, 1976. - "Towards a restatement of fertility transition theory", *Population and development Review*, vol.2, n°3-4.
- CLIGNET Rémi, 1987. – "On dit que la polygamie est morte : vive la polygamie !", in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éds.), *Transformations of African Marriage*, p. 199-209. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- CORDELL Dennis et PICHÉ Victor, 1997. – "Pour une histoire de la famille en Afrique" in: Marc PILON, LOCOH Thérèse, Kokou VIGNIKIN et Patrice VIMARD, (dir.) *Ménages et familles en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines*, p.55-74. – Paris, CEPED. (Les Études du CEPED, n°15), 408 p.



- COUSSY Jean ET VALLIN Jacques, (dir.), 1996. - *Crise et population en Afrique. Crises économiques, programmes d'ajustement et dynamiques démographiques*, - Paris, CEPED, x p.+580 p. [coll. Les Études du CEPED, n°13].
- DELAUNAY Valérie, 1994. - L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais.- Paris, CEPED, 326 p. [coll. Les Études du CEPED, n°7].
- DESGRÉES DU LOÛ Annabel, MISELLATI Philippe, VIHO Ida, WELFFENS-EKRA Christiane, 1999. - "Le recours à l'avortement provoqué à Abidjan : une cause de la baisse de la fécondité ?", *Population*, n° 3, mai-juin 1999, p. 427-446
- DESGRÉES DU LOÛ Annabel, 2000. - "Le sida, un révélateur des disparités de genre : en Afrique les femmes affrontées à une multiplicité de risques" in Thérèse LOCOH et Michel BOZON (dir.) *Rapports de genre et questions de population, II. Genre, population et développement*, 105-116. - Paris, INED, Dossiers et recherches, n° 85, 196 p.
- DIOP Abdoulaye-Bara, 1985. - La famille wolof : tradition et changement. - Paris, Karthala, 262 p.
- DONADJÈ Florentin, 1992. - Nuptialité et fécondité des hommes au sud-Bénin : pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin .- Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, Institut de démographie, Academia, 222 p..
- DUBRESSION Alain et RAISON Jean-Pierre, 2003. - *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*, Paris, Armand Colin, Coll. U géographie, 245 p.
- GOODE WILLIAM, 1963. - "Sub-Saran Africa" in: *World Revolution and Family Patterns*. - New York, The Free Press.
- GOODY Jack, 1976. - *Production and Reproduction: A Comparative Study of the Domestic Domain*. - New York, Cambridge University Press, 157 p.
- GUILLAUME Agnès, 2003. - "The Role of Abortion in the Fertility Transition in Abidjan (Côte d'Ivoire) during the 1990s" *Population E*, vol. 58, n°6, p. 657-686.
- HASSOUN Judith , 1997. - *Femmes d'Abidjan face au sida*. - Paris, Karthala, 202 pages.
- HERTRICH Véronique, 1996. - Permanences et changements de l'Afrique rurale. Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali.- Paris, CEPED, 548 p. [coll. Les Études du CEPED, n°14].
- HERTRICH Véronique et LOCOH Thérèse, 1999. - *Rapports de genre, formation et dissolution de la famille dans les pays en développement*. - Liège, UIESP, 49 p.
- HERTRICH, Véronique 2001. - Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Un premier bilan des tendances de l'entrée en union au cours des 40 dernières années. Communication présentée au colloque "Genre, population et développement en Afrique", ENSEA, INED, IFORD et UEPA, Abidjan, 16-21 juillet, 32 p.
- HERTRICH Véronique, 2003. - *Polygamie et pauvreté. Tendances en Afrique de l'Ouest*. Communication présentée à la Quatrième Conférence africaine sur la population "Population et pauvreté en Afrique. Relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle", UEPA, Tunis, 8-12 décembre.
- KRITZ Mary, MAKINWA-ADEBUSOYE Paulina and GURAK Douglas T., 2000. - "The role of gender context in shaping reproductive behaviour in Nigeria" in Harriet B. Presser and Gita Sen (eds) *Women's empowerment and demographic processes : Moving beyond Cairo*, p.239-260. - Oxford, Oxford University Press, 426 p. [International Studies in Demography]
- KUEPIÉ Mathias, 2002. - L'accès à la responsabilité familiale à Yaoundé : évolution intergénérationnelle et facteurs explicatifs, Thèse de doctorat en démographie, Université de Paris X-Nanterre, 355 p.
- LAURENT Pierre-Joseph, 2003. - *Les pentecôtistes du Burkina Faso. Mariage, pouvoir et guérison*, Paris, IRD-Khartala, 438 p.
- LESTHAEGHE Ron (éd.), 1989a. - *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, - Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 556 p.

- LESTHAEGHE Ron (éd.), 1989b. – "Social Organisation, Economic Crises and the Future of Fertility Control" in Lesthaeghe Ron (Ed.) *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 475-497. – Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 556 p.
- LEVI-STRAUSS Claude, 1958. – *Anthropologie Structurale*. – Paris, Plon, 453 p.
- LLOYD Cynthia, KAUFMAN Carol E., HEWETT Paul, 2000. – "The spread of primary schooling in Sub-Saharan Africa", *Population and Development Review*, vol. 26, September, p. 483-515.
- LOCOH Thérèse et HERTRICH Véronique (ed.), 1994. - *The Onset of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa*. -- Liège, International Union for the Scientific Study of Population, Derouaux-Ordina, 308 p.
- LOCOH Thérèse, 1994. – "Social change and marriage arrangements: New types of union in Lomé, Togo", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 215-230. – Oxford, Clarendon Press, (International Studies in Demography), 326 p.
- LOCOH Thérèse, 1995. – *Familles africaines, population et qualité de la vie*. – Paris, CEPED, 48 p. [Les dossiers du CEPED, n°31]
- LOCOH Thérèse, 1996. – "Changements de rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse", in : Jean COUSSY et Jacques VALLIN, *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, p. 445-470 – Paris, CEPED, 580 p. (Études du CEPED n°13).
- LOCOH Thérèse and MAKDESSI Yara, 1996. – *Population Policies and Fertility Decline in Sub-Saharan Africa*. – Paris, CEPED, 40 p. [The CEPED series, n°2]
- LOCOH Thérèse et Marie-Paule THIRIAT, 1996. – "Multinuptiality and gender relations in Sub-Saharan Africa : The case of Togo", 1995, - in : MAKINWA-ADEBUSOYE Paulina et JENSEN An-Magrit (dir.), *Women's Position and Demographic Change in Sub-Saharan Africa*, p. 39-72. – Derouaux - Ordina Editions, IUSSP, Liège, 448 p.
- LOCOH Thérèse, 2002. – "Structures familiales et évolutions de la fécondité dans les pays à fécondité intermédiaire d'Afrique de l'Ouest" in: Population Division, *Completing the fertility transition*, p. 169-186. –New York, United Nations Secretariat, Population Division, ESA/P/WP.172, 560 p.
- LOCOH Thérèse et MAKDESSI Yara, 2002. – "Transition démographique et statut des personnes âgées en Afrique, Quelles perspectives ?", in AIDELF, *Vivre plus longtemps, avoir moins d'enfants, quelles implications ?* p. 615-626. – Paris, PUF, 737 p. [Colloque international de Byblos-Jbeil, 10-13 octobre 2000].
- MAHIEU François-Régis, 1997. – "Face à la pauvreté: Stratégies universelles et recompositions africaines" in : Marc PILON, LOCOH Thérèse, Kokou VIGNIKIN et Patrice VIMARD, (dir.) *Ménages et familles en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines*, p. 327-345. – Paris, CEPED. (Les Études du CEPED, n°15), 408 p.
- MARIE Alain, 1997. – "Du sujet communautaire au sujet individuel. Une lecture anthropologique de la réalité africaine contemporaine", in : MARIE Alain (éd.), *L'Afrique des individus*, p. 53-110. – Paris, Khartala, 440 p.
- MARIE Alain, 2002. – "Une anthropo-logique communautaire à l'épreuve de la mondialisation. De la relation de la dette à la lutte sociale (l'exemple ivoirien)", *Cahier d'Études Africaines*, 166, XLII-2, p. 207-255.
- MATTHIEU Nicole-Claude (dir.), 1985. – *L'arraisonnement des femmes*. – Paris, EHESS, Coll. Cahiers de l'Homme, 252 p.
- MBOW Penda, 1997. – "Les femmes, l'Islam et les associations religieuses au Sénégal" in : Eva Evers Rosander (ed.) *Transforming Female Identities*, p.148-169. – Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 243 p. [Seminar Proceedings, n°31]
- MOUVAGHA-SOW Myriam, 2001a. – "Le choix du conjoint à Libreville (Gabon)", in : ANDRO Armelle, LEBUGLE Amandine, LESCLINGAND Marie *et al.*, *Genre et développement. Huit*

- communications présentées à la Chaire Quételet 2000*, p. 27-46. – Paris, INED, Dossiers et recherches, n° 95, 158 p.
- MOUVAGHA-SOW Myriam, 2001b. – *Changements matrimoniaux et rapports de genre au Gabon*. Communication présentée au colloque "Genre, population et développement en Afrique", ENSEA, INED, IFORD et UEPA, Abidjan, 16-21 juillet, 25 p.
- MOUVAGHA-SOW Myriam, 2002a. – *Processus matrimoniaux et procréation à Libreville (Gabon)*, Thèse de Doctorat de démographie, Université Paris X-Nanterre, 588 p.
- MOUVAGHA-SOW Myriam, 2002b. – *L'implication des pères dans l'éducation des enfants au Gabon*. Communication présentée au colloque international de l'AIDELF "Enfants d'aujourd'hui. Diversité des contextes, pluralité des parcours", Dakar, 9-13 décembre, 12 p.
- MOUVAGHA-SOW Myriam, 2003. – *Transformations familiales et pauvreté au Gabon*. Communication présentée à la Quatrième conférence africaine sur la population "Population et pauvreté en Afrique. Relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle", UEPA, Tunis, 8-12 décembre, 16 p.
- OKOJIE Félix, 1988. - Aging in Sub-Saharan Africa : Toward a redefinition of needs research and policy directions, *Journal of cross-cultural gerontology*, vol. 3, n°1, p. 3-19.
- ONS Mauritanie et ORC Macro, 2001. – *Enquête Démographique et de Santé Mauritanie 2000-2001*, Calverton, Maryland, USA, 364 p.
- PAGE Hilary AND LESTHAEGHE Ron (ed.), 1981. – *Child Spacing in Tropical Africa*. – London, Toronto, Sydney, San Francisco, New York, Academic Press, 332 p.
- PISANI Elizabeth, 1998. - Data and Decision-making - Demography's Contribution to Understanding AIDS in Africa. - Liège, IUSSP Policy and Research Papers, n°14, 37 p.
- SCHMITZ Jean, 2000. – "L'Islam en Afrique de l'Ouest : les méridiens et les parallèles", *Autrepart*, n°16, p. 117-137.
- SILBERSCHMIDT Margrethe, 1991. – Rethinking men and gender relations. An investigation of men, their changing roles within the household, and the implications for gender relations in Kisii District, Kenya – Copenhagen, Centre for development research, 91 p. (CDR Project paper, 6)
- THIRIAT Marie-Paule, 1998. – Faire et défaire les liens du mariage, évolution des pratiques matrimoniales au Togo. – Paris, CEPED, 295 p. [Les Études du CEPED, n°16]
- UNESCO, 2003. - Genre et éducation pour tous, le pari de l'égalité. – Rapport mondial de suivi sur l'EPT; – Paris, Unesco, 432 p.
- UNITED NATIONS, 1995. – *Women's education and fertility behaviour : recent evidence from the DHS*. - New York : United Nations, Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, 113 p.
- URD, DGSCN, 2002. – *Famille, migrations et urbanisation au Togo. Fascicule 3, Structures familiales et conditions de vie des ménages au Togo*. – Lomé, Unité de recherche démographique, direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale, 38 p.
- VANDERMEERSCH, Céline, 2000. – *Les enfants confiés au Sénégal*, Thèse de Doctorat, Institut d'études politiques, Paris, 502 p.
- VANDERMEERSCH, Céline, 2002. – "Child Fostering under Six in Senegal in 1992-1993" *Population-E*, vol. 57 n° 4-5, 659-688.
- WAKAM JEAN, 1997. – "Différenciation socio-économique et structures familiales au Cameroun" in : Marc PILON, LOCOH Thérèse, Kokou VIGNIKIN et Patrice VIMARD, (dir.) *Ménages et familles en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines*, p. 257-278. – Paris, CEPED. (Les Études du CEPED, n°15), 408 p.
- WA KARANJA Wambui, 1994. – "The phenomenon of « Outside wives »: Some reflections on its possible influence on Fertility" in: Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 194-215. – Oxford, Clarendon Press, (International Studies in Demography), 326 p.

**Tableau annexe 1. Taille moyenne des ménages, proportion de ménages de personnes isolées et de ménages de 9 personnes et plus (Années 1994-2001)**

Pays	Année	Taille moyenne des ménages		% ménages d'une seule personne		% ménages de 9 personnes et plus	
		Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain
Bénin	2001	5,3	5,0	11,5	12,4	14,6	12,5
Burkina-Faso	1998	7,0	5,6	2,9	11,9	29,3	17,4
Côte d'Ivoire	1998-99	6,6	5,7	10,8	12,9	27,5	19,0
Ghana	1998	3,8	3,3	23,9	30,2	4,9	2,7
Guinée	1999	6,5	6,8	2,8	9,2	23,0	24,3
Mali	2001	5,2	5,7	6,6	9,5	14,1	15,1
Niger	1998	5,8	6,2	4,1	8,4	17,1	18,3
Nigeria	1999	5,1	4,8	11,2	11,4	12,8	11,8
Sénégal	1997	9,5	8,2	1,7	8,1	47,5	44,0
Togo	1998	5,6	4,9	11,4	14,5	17,0	15,6
Cameroun	1998	5,5	5,4	11,8	14,4	17,6	17,3
Gabon	2000	4,7	5,0	19,3	19,6	14,6	16,8
RCA	1994-95	4,4	5,9	15,3	13,5	8,4	21,4
Tchad	1996-97	5,3	5,3	8,6	9,6	13,8	16,0

Source, DHS, dernière enquête disponible

**Tableau annexe 2. Proportion de jeunes de 15-24 ans alphabétisés, Afrique de l'Ouest et centrale**

Pays	% garçons		% Filles		Ensemble	
	1990	2000	1990	2000	1990	2000
Bénin	56,6	70,5	24,7	36,0	40,4	53,1
Burkina Faso	35,7	45,8	14,0	24,9	34,6	
Cameroun	86,0	92,0	75,9	88,0	81,1	90,0
Congo	95	98	90	97	93	97
Côte d'Ivoire	65	71	40	52	53	62
Ghana	88	94	75	89	82	91
Liberia	75	85	39	53	57	69
Mali	38	47	17	25	28	36
Niger	25	32	9	14	17	23
Nigeria	81	87	67	84	74	87
RCA	66	76	39	59	52	67
Sénégal	50	60	30	42	40	51
Togo	79	87	48	64	64	76

Source : Unesco, 2003